



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
dominicaine (2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Suivi et évaluation.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République dominicaine (2018 2022)	11



I. Considérations générales

1. La République dominicaine, qui s'est positionnée pour la première fois en 2014 comme un pays à fort développement humain, est aujourd'hui une des économies les plus dynamiques dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) de 7,2 % (2014-2015)¹. Le secteur des services représente l'essentiel de la croissance économique (54 %), suivi par le commerce, la construction, le tourisme et d'autres activités économiques relativement peu génératrices d'emplois².

2. Le taux de pauvreté a baissé, avec un récent retour aux niveaux enregistrés avant la crise économique de 2003³. Fin 2015, 32,3 % de la population étaient en situation de pauvreté modérée et 7 % souffraient de pauvreté extrême, avec une baisse de 26,9 % de la première et de 49 % de la seconde entre 2006 et 2015⁴. Cependant, d'importantes lacunes persistent, qui entretiennent les inégalités, principalement fondées sur le sexe, du fait de l'insuffisance de politiques et systèmes de protection. Dans les ménages dirigés par un homme, le taux de pauvreté générale est de 23,7 %, contre 30,6 % pour ceux dirigés par une femme. Environ 40 % de la population se situent à la limite de la vulnérabilité économique, risquant de retomber dans la pauvreté au moindre choc⁵.

3. La République dominicaine reste l'un des pays les plus inégalitaires de la région⁶. L'indice de Gini montre des améliorations minimales en matière de distribution des revenus qui ne sont pas proportionnelles à la forte croissance économique (baisse de 9,7 % entre 2000 et 2016). L'indice de développement humain 2015 (0,722) corrigé de l'inégalité a chuté de 21,7 %. Les principales sources d'inégalités se situent dans le niveau de vie (28,1 %), l'éducation (19,9 %) et la santé (16,8 %). La population vit à 61 % dans des provinces à développement humain moyen-faible, voire faible (la quasi-totalité des provinces frontalières se trouvant dans ces catégories), où les 20 % les plus pauvres ne perçoivent que 6,1 % du revenu national total⁷. Selon l'indice national d'inégalité entre les sexes, le niveau d'inégalité est moyen-élevé ou élevé dans 47 % des provinces, ce qui illustre les difficultés auxquelles se heurtent les femmes en termes d'inclusion économique, de participation politique, de sécurité personnelle et de santé de la procréation, qui entravent leur développement humain^{8, 9}.

4. Bien que les dimensions nationales du développement humain pour le niveau de vie, l'éducation et la santé présentent des tendances encourageantes, des contraintes subsistent. Soixante-treize pour cent de la population active perçoivent un revenu mensuel équivalent à deux salaires minimums, avec des difficultés à couvrir les besoins familiaux élémentaires, et moins de 7 % ont réussi à progresser dans les catégories de revenu^{10, 11}. Il existe des limites sur le marché du travail, en particulier pour les jeunes et les femmes : 47 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur informel et ont des revenus pouvant être jusqu'à 39,4 % inférieurs à ceux des hommes. En 2016, le taux de chômage des femmes (20,9 %) triplait quasiment celui des hommes (8 %) et avait augmenté pour les

¹ Rapport sur le développement humain 2016 du PNUD.

² Calculs à partir des données de la Banque centrale de la République dominicaine.

³ Taux de pauvreté générale de 32,0 % (2000) et 49,9 % (2014) ; pauvreté extrême 8,1 % (2000) et 15,6 %, (2004).

⁴ Bulletin officiel de la pauvreté monétaire (2016).

⁵ Revenu par habitant et par jour de 4 à 10 dollars (rapport régional sur le développement humain en Amérique latine, PNUD, 2016)

⁶ Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.

⁷ Carte interactive sur le développement humain, PNUD République dominicaine.

⁸ Enquête nationale sur la population active (2016) et carte interactive sur le développement humain, PNUD République dominicaine.

⁹ Registres administratifs nationaux (2016).

¹⁰ Enquête nationale sur la population active (2016).

¹¹ Contre 41 % dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes au cours de la dernière décennie, Banque mondiale (2016)

jeunes de 18 à 29 ans (23.2 %). Malgré un investissement durable de 4 % du PIB depuis 2013, l'enseignement pré-universitaire a obtenu des résultats qualitatifs bien inférieurs à la moyenne régionale¹². Les taux de mortalité maternelle ou néonatale sont élevés (101,8 pour 100 000 naissances vivantes et 25 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement) et des lacunes en matière de couverture sanitaire persistent au niveau local¹³. Le profil épidémiologique national met en lumière les problèmes qui se posent en termes de maladies graves et non transmissibles (très onéreux pour le système de santé).

5. Face à ces difficultés en matière de développement, le pays incorpore les objectifs de développement durable dans les plans nationaux et sectoriels. Une commission nationale de haut niveau a été créée avec la participation du gouvernement, de la société civile et du secteur privé¹⁴. L'évaluation intégrée rapide réalisée par le PNUD a permis d'identifier les liens et les disparités entre les objectifs et les instruments nationaux de planification, révélant une correspondance moyenne de 72 %, avec un niveau de convergence élevé pour les objectifs relatifs à la population (87 %), à la prospérité (83 %) et à la paix (78 %), mais plus bas pour ceux qui touchent à la planète (42 %). Pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il s'agira notamment d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques en faveur du développement durable.

6. S'il existe des exemples de réussite en matière d'initiatives de gestion des ressources naturelles, le développement tel qu'il est perçu à l'échelle nationale repose toutefois sur l'idée que celles-ci sont inépuisables. La modification, la fragmentation et la disparition d'écosystèmes et d'espèces constituent des problèmes majeurs pour la préservation de la diversité biologique¹⁵. Les menaces liées aux changements climatiques, aux risques naturels (hydrométéorologiques et sismiques) et aux vulnérabilités associées à l'insularité accentuent les problèmes liés à la gestion non durable des ressources naturelles et des réserves d'eau, résultant, principalement, de plans et budgets inadaptés¹⁶.

7. La migration vers les villes mal desservies a accentué la vulnérabilité humaine. La majeure partie de la population dominicaine (74,3 %) réside actuellement dans des zones urbaines qui se caractérisent par une expansion incontrôlée et inégale imputable à une mauvaise planification¹⁷. En outre, une population vulnérable et extrêmement pauvre se concentre dans les zones montagneuses et les campements de coupeurs de cannes à sucre connus sous le nom de *bateyes*.

8. Le cadre institutionnel et normatif de la démocratie dominicaine peine à promouvoir et garantir le bien-être social et à réduire les conflits. La participation des femmes aux postes électifs reste faible malgré les quotas établis pour garantir leur représentation et le niveau de violence sexiste est élevé^{18, 19}. Le contrôle social est inexistant et les garanties de durabilité dans l'élaboration de politiques publiques, les réformes institutionnelles et la transparence dans la gestion publique sont insuffisantes.

9. Le sentiment d'insécurité des citoyens et les obstacles à un véritable état de droit sapent la confiance dans les institutions publiques. Quarante-neuf pour cent de la

¹² Programme international pour le suivi des acquis des élèves (2016); Lettres d'information sur l'éducation, Ministère de l'éducation (2014-2015); Enquête nationale sur la population active (2016).

¹³ Bureau de l'épidémiologie, Ministère de la santé (2015).

¹⁴ Décret n°23-16 et 26-17

¹⁵ Rapport national de la biodiversité (5 éd.), Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (2014)

¹⁶ Rapport national sur le logement et le développement urbain durable, Ministère de l'économie, de la planification et du développement (2016).

¹⁷ Recensement National de 2010, Bureau National des statistiques.

¹⁸ Trente-trois pour cent par la loi électorale n° 275-97 et sa modification (loi 12-00)

¹⁹ Soixante-dix-sept homicides commis contre des femmes enregistrées en 2015, Ministère de l'intérieur et de la police, Bureau du Procureur général, Observatoire de la sécurité citoyenne (2016).

population ne se sentent pas en sécurité et 29,8 % déclarent avoir été victimes d'un délit, ce qui, associé à la perception de la corruption dans l'administration publique (le pays se classe au 135^e rang sur 167 pays), souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation^{20, 21}.

10. Le PNUD s'est positionné comme un partenaire stratégique du Gouvernement dominicain s'agissant de promouvoir un développement humain durable, notamment par le soutien à la réduction des inégalités et de la pauvreté et la gestion intégrée des ressources naturelles et des bassins hydrographiques. La contribution du PNUD à la production et à la gestion des connaissances et son action en faveur du dialogue politique, l'élaboration de politiques publiques et de cadres juridiques, le tout axé sur les droits de l'homme et le développement humain durable, font partie de sa valeur ajoutée, tout comme sa capacité de mobiliser des compétences techniques spécialisées et des pratiques exemplaires en matière de responsabilisation et de transparence²².

11. Le PNUD collabore avec le Gouvernement pour élaborer et consolider l'architecture institutionnelle des politiques sociales, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et le développement du capital humain, afin d'inclure l'ensemble de la population. L'instauration de la première commission permanente pour le développement humain à la Chambre des députés, le soutien à la construction du nouveau système budgétaire national pluriannuel axé sur les résultats, l'intégration de l'approche des droits de l'homme dans le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida, l'établissement de l'indice de vulnérabilité aux chocs climatiques et la création de l'Observatoire de la sécurité citoyenne sont autant de mesures prises dans ce contexte.

12. L'appui technique du PNUD fondé sur les meilleures pratiques, les rapports de pays et les plans d'action nationaux est essentiel pour assurer la mise en œuvre, le respect et le suivi par le Gouvernement des engagements qu'il a pris au titre d'accords environnementaux multilatéraux²³.

13. Les enseignements tirés du précédent programme de pays confirment qu'il faut combattre les inégalités et obtenir des résultats durables au niveau du renforcement institutionnel en adoptant une approche soucieuse de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans toutes les initiatives, et qu'il importe de renforcer l'appui apporté par le PNUD aux institutions nationales par des partenariats élargis et diversifiés, à tous les niveaux, y compris avec le secteur privé, pour induire les changements nécessaires et mieux concrétiser le concept de développement humain durable²⁴.

II. Priorités du programme et partenariats

14. La stratégie nationale de développement définit la vision du pays pour 2030. Ses priorités guident les quatre réalisations énoncées dans le programme de pays proposé, qui sont elles-mêmes tirées du plan-cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022. Le programme se situe dans la ligne du Plan stratégique du PNUD, intègre les objectifs de développement durable et tient compte des recommandations issues des évaluations pour améliorer la durabilité et l'impact²⁵.

15. En collaboration avec le Ministère de l'économie, de la planification et du développement (Ministerio de Economía, Planificación y Desarrollo (MEPyD)), le

²⁰ Sécurité citoyenne en République dominicaine, Bureau national des statistiques (2016).

²¹ Évolution de l'indice de corruption (2007-2015), Transparency International, 2015.

²² Évaluation des résultats des activités de développement, PNUD République dominicaine, 2016.

²³ Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Protocole de Montréal, entre autres.

²⁴ Ibid.

²⁵ Évaluation de projets du Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne (ECHO) et du Fonds pour l'environnement mondial, PNUD République dominicaine, 2012-2016.

Ministère des affaires étrangères et le Ministère des finances, le PNUD appuiera la mise en œuvre de la politique de développement de la coopération internationale en cherchant à établir un fonds de coopération Sud-Sud qui permettra de structurer la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le programme intègre les meilleures pratiques des initiatives réussies et continue à élargir les possibilités d'une telle coopération par l'adoption de réponses novatrices expérimentales aux problèmes de développement. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les domaines des énergies renouvelables, de la sécurité des citoyens, de la gestion des risques de catastrophe, de la technologie, de l'innovation et des petites et moyennes entreprises ainsi que l'intégration de variables environnementales dans les politiques de protection sociale et la gouvernance locale seront prioritaires²⁶.

16. À travers une approche fondée sur les droits de l'homme et le cycle de vie et tenant compte des disparités entre les sexes, le programme intègre quatre stratégies dans tous les domaines : a) renforcement institutionnel pour une meilleure gestion publique; b) participation de tous les secteurs afin de favoriser l'innovation politique et l'efficacité; c) analyse des disparités entre les sexes afin de recenser les possibilités d'autonomisation des femmes; et d) renforcement des capacités de gestion et d'analyse des données pour améliorer le développement humain.

17. En utilisant ses avantages comparatifs, le PNUD facilitera son rôle de coordonnateur et chef de file dans les groupes thématiques du système des Nations Unies, en favorisant la complémentarité et la coordination interinstitutions et en mettant l'accent sur les actions communes et les synergies programmatiques et opérationnelles.

Domaine 1. Égalité et intégration (objectifs de développement durable 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 17)

18. Le programme formulera des recommandations pour la mise en œuvre de politiques publiques visant à sortir durablement de la pauvreté et à réduire les inégalités socioéconomiques et les vulnérabilités tout au long du cycle de vie. Il appuiera la réalisation effective des droits en mettant l'accent sur l'intégration économique des femmes et des groupes vulnérables, contribuant ainsi à élargir les capacités et l'autonomisation des individus en tant qu'agents du développement.

19. Le PNUD appuiera le renforcement du Bureau de coordination des politiques sociales (Gabinete de Coordinación de Políticas Sociales (GCPS)) pour la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et non exclusives, et pour mieux répondre aux besoins de la population sur la base de données probantes et de systèmes d'information intégrés (notamment en ce qui concerne la vulnérabilité aux chocs et aux facteurs de risque pouvant entraîner une rechute dans la pauvreté) Afin de garantir la coordination des investissements et des exigences pour l'intégration sociale et économique des groupes vulnérables, le PNUD continuera à travailler avec le Registre unique de bénéficiaires (Sistema Único de Beneficiarios (SIUBEN)), le Bureau du budget général et la Direction générale des marchés publics.

20. En étroite collaboration avec les Centres de politique mondiale du PNUD, le Programme contribuera à renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des organismes publics qui mettent en œuvre des politiques visant à promouvoir le développement humain durable, comme le GCPS, l'Institut National pour la protection des étudiants, le Service National d'assurance maladie, le MEPyD, le Bureau National des statistiques (Oficina Nacional de Estadística (ONE)), le Ministère de la femme et le Congrès, entre autres.

21. Le programme de recherche et de connaissances du PNUD, qui intègre le Programme 2030 et s'appuie sur le modèle de développement humain, soutiendra la ventilation des données, en prenant en considération les écarts entre les sexes et la

²⁶ Inventaire des expériences de coopération en République dominicaine, Ministère des affaires étrangères, 2016.

pauvreté multidimensionnelle. En collaboration avec le MEPyD et le milieu universitaire, le PNUD s'emploiera à promouvoir l'innovation dans les initiatives de développement locales pour orienter les décisions et accroître leur impact sur les objectifs de développement durable et la réduction de la pauvreté au niveau local et en encourageant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Domaine 2. Durabilité et résilience (objectifs de développement durable 7,11,12, 13,14,15, 17)

22. Le PNUD contribuera au renforcement de la gouvernance environnementale et à la création de connaissances pour la mise en œuvre d'un modèle de développement durable et résilient. Il favorisera la conception et l'application de politiques de l'environnement globales et intersectorielles pour intégrer le Programme 2030, notamment par la création d'emplois et de moyens de subsistance directement liés à la viabilité environnementale et à l'adaptation aux changements climatiques.

23. Le PNUD soutiendra le renforcement des capacités du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que d'autres organismes bénéficiant de la préservation et de l'utilisation durable du capital naturel et des ressources en eau, notamment les Ministères de l'énergie et des mines, de l'agriculture et du tourisme. Un appui sera également fourni pour garantir le respect national des engagements pris au titre des accords multilatéraux sur l'environnement. En collaboration avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le secteur privé et le PNUE, le PNUD s'emploiera à promouvoir la production et la consommation durables afin de réduire l'empreinte écologique grâce à des actions visant à limiter l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de polluants organiques persistants ainsi que d'autres substances chimiques et déchets.

24. Le PNUD soutiendra les efforts nationaux pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements qui contribuent à un modèle de développement résilient et sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone, en collaboration avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le Conseil national sur les changements climatiques, diverses entités du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) De nouvelles politiques et stratégies améliorées seront encouragées, notamment l'adaptation des meilleures pratiques régionales de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la promotion des sources d'énergie renouvelables, la préservation et la gestion des bassins hydrographiques et des rivières, ainsi que l'élaboration de mesures d'adaptation fondée sur les écosystèmes pour réduire la vulnérabilité humaine.

25. Le PNUD soutiendra la Commission nationale des situations d'urgence (Comisión Nacional de Emergencias (CNE)), en collaboration avec les organismes des Nations Unies, dans ses efforts pour réduire la vulnérabilité des populations face aux phénomènes naturels extrêmes grâce à des stratégies de renforcement des capacités de résistance. La prévention et la préparation aux risques associés aux zones urbaines et au niveau central/local seront encouragées. Le PNUD soutiendra le développement des capacités nationales et locales pour la coordination des interventions d'urgence, et encouragera l'adoption de mesures de relèvement rapide qui contribuent à réduire la duplication de risques préexistants, en tenant compte des diverses conséquences pour les femmes et les hommes. En coordination avec la CNE et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, il s'emploiera à promouvoir la gestion des risques et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et stratégies municipaux visant à réduire la vulnérabilité des individus et des collectivités.

Domaine 3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (objectifs de développement durable 1, 5, 17)

26. Le PNUD apportera des réponses aux problèmes liés à l'inégalité et à la discrimination à l'égard des femmes et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, telles que la violence sexiste, la négligence sociale et la charge de travail domestique non rémunéré.

27. Si le programme proposé préconise vivement l'égalité des sexes et lui accorde une place centrale dans toutes les initiatives, des actions spécifiques seront mises en œuvre par le biais d'une réalisation distincte pour s'attaquer directement aux écarts entre les sexes. Le PNUD appuiera le développement des capacités nationales, tant publiques que privées, pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et notamment la certification selon la norme nationale pour l'égalité des sexes et le label égalité des sexes, connu localement sous le nom de *Igualando RD* (Faire de la République dominicaine un pays égalitaire).

28. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour éliminer les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles et pour réduire le nombre de grossesses précoces, la mortalité maternelle et l'incidence du VIH, par le biais de mesures complémentaires visant à promouvoir des politiques intégrées et la coordination interinstitutionnelle. Il œuvrera pour que les hommes assument un rôle actif, en incitant au partage des travaux domestiques et à la transformation de la masculinité pour éliminer les comportements violents.

29. En collaboration avec le système des Nations Unies, le PNUD aidera le Ministère de la Femme à mettre en place et renforcer des politiques publiques visant à améliorer l'autonomie physique, économique et politique des femmes, par l'intégration de l'approche de genre dans la planification intersectorielle. Il appuiera la production de données de qualité sur les écarts et inégalités entre les sexes, et encouragera le dialogue avec les dirigeants hommes et femmes afin de répondre aux besoins et intérêts des femmes et des groupes vulnérables.

Domaine 4. Institutions et engagement politique (objectifs de développement durable 16 et 17)

30. Le PNUD aidera le Gouvernement dans ses efforts visant à accroître la participation de tous les secteurs au processus de réformes publiques, ainsi qu'à l'examen des politiques publiques pour promouvoir la transparence et la responsabilisation, l'amélioration des systèmes d'information et de gestion, la participation politique et le développement économique local.

31. Le PNUD fournira une assistance technique pour la réforme de l'administration publique et les initiatives de gestion de la qualité au sein du Ministère de la présidence, de la mairie du District national, de la Direction générale des impôts et d'autres partenaires. Il contribuera au dialogue national pour la révision des cadres juridiques des partis politiques et électoraux.

32. Priorité sera accordée à l'appui aux mécanismes qui renforcent la responsabilisation et la transparence des institutions publiques. La disponibilité et la qualité de l'accès à l'information publique seront améliorées, notamment grâce à un contrôle social par le portail des citoyens, en partenariat avec des organismes publics tels que le Bureau national chargé de l'application du principe de responsabilité, les observatoires et d'autres organisations sociales.

33. Le PNUD aidera les jeunes, les femmes et les dirigeants de groupes sous-représentés à participer davantage à la prise de décisions publiques et privées grâce au renforcement des structures politiques et législatives. Le PNUD continuera à travailler avec les pouvoirs

de l'État, les partis politiques, la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies pour promouvoir une meilleure intégration au niveau local et le renforcement de l'état de droit.

34. Le PNUD appuiera les politiques et services de sécurité des citoyens relatifs aux droits de l'homme et à la non-discrimination. Il fournira une assistance technique pour améliorer les mécanismes de collecte de données sur la criminalité et la violence, y compris des indicateurs normalisés sur le plan international. Les organismes chargés d'appliquer les mesures pour la sécurité des citoyens, notamment le Ministère de l'Intérieur et de la Police et le Bureau du Procureur général, bénéficieront d'un soutien pour la mise en œuvre de politiques de prévention, en mettant l'accent sur la réduction de la violence sexiste.

35. En collaboration avec les municipalités et les partenariats public-privé, le PNUD s'emploiera à promouvoir le développement humain durable dans les communautés rurales par des mesures fondées sur les expériences de coopération Sud-Sud et triangulaire pour soutenir le développement économique local et le respect des droits de l'homme.

III. Administration du programme et gestion des risques

36. Le programme sera mis en œuvre en coopération avec la Direction générale de la coopération multilatérale (Dirección General de Cooperación multilateral (DIGECOOM)). La mise en œuvre se fera à l'échelon national avec une gestion axée sur les résultats, qui bénéficiera d'un soutien administratif et gestionnaire du PNUD en cas de besoin. D'autres modes de mise en œuvre seront utilisés lors de la collaboration avec les organismes des Nations Unies ou des ONG, ainsi qu'une exécution directe par le PNUD en cas de besoin²⁷. Des procédures accélérées pour obtenir une réponse rapide peuvent être adoptées le cas échéant. Le programme permettra à la République dominicaine de renforcer son rôle dans la coopération Sud-Sud et triangulaire en tant que fournisseur d'exemples de meilleures pratiques et d'adapter les initiatives probantes aux besoins nationaux. Il assurera la liaison avec les donateurs non traditionnels, tels que le secteur financier international et les fondations privées, afin de diversifier les sources de financement.

37. Le PNUD examinera chaque année les résultats du programme et l'efficacité avec ses principaux homologues et en coordination avec le processus d'examen du PNUAD. Des réunions de suivi du programme et du projet seront organisées régulièrement avec les homologues nationaux et la DIGECOOM. Les réunions régulières du Comité de projet se poursuivront pour faire office de plateformes de gouvernance et de prise de décision, renforçant la prise en main du programme par le pays et le leadership.

38. Le PNUD participera aux groupes de résultats du PNUAD et aux programmes conjoints des Nations Unies. Il soutiendra la mise en œuvre de modes opératoires normalisés pour le principe « Unis dans l'action » et dirigera des groupes de travail interinstitutions correspondant à ses domaines d'action.

39. Parmi les risques pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme se trouve la difficulté de mobiliser des ressources dans un contexte de revenu intermédiaire de la tranche supérieure et de fort développement humain élevé. Les principaux risques opérationnels sont notamment des retards dans la mise en œuvre en raison d'obstacles institutionnels, que le programme pourra contrecarrer en soutenant le développement des capacités nationales, en luttant contre les blocages institutionnels et par des initiatives de transparence et de responsabilité. Compte tenu de la menace croissante liée aux catastrophes dues aux phénomènes naturels, le bureau de pays continuera d'appuyer les efforts nationaux de préparation en faisant appel aux centres du

²⁷ Par exemple situations d'urgence nationale, interventions de relèvement rapide, absence d'homologues identifiés, interventions hautement spécialisées ou lorsque la complexité de la mise en œuvre justifie un soutien direct.

PNUD pour les dispositifs d'achats et d'intervention en cas de crise, en coordination avec le système des Nations Unies.

40. Des modifications des priorités nationales peuvent avoir des répercussions sur l'allocation des ressources, en particulier après les élections législatives de 2020. Le Bureau de pays renforcera ses méthodes de gestion des risques avec d'autres partenaires de l'ONU et conduira des évaluations régulières avec le Gouvernement afin de déterminer s'il faut apporter des ajustements à la stratégie de mise en œuvre du programme. Le PNUD actualisera régulièrement son plan de continuité des opérations et appliquera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ainsi que les directives relatives aux normes sociales et environnementales. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à la mise en œuvre du projet seront facturés selon les besoins.

41. Le PNUD aidera le Gouvernement à mobiliser et diversifier les ressources financières pour le développement, avec l'aide du Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins de développement. Les possibilités de puiser dans le financement de l'action climatique seront prioritaires en faveur des engagements nationaux, et les risques liés à l'accès au financement seront étroitement contrôlés et gérés.

42. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

43. Compte tenu des difficultés liées à la collecte et l'analyse de données sur le développement dans la République dominicaine, le PNUD collaborera avec des organismes publics pour améliorer les systèmes d'information, les outils de collecte de données et l'accès aux données pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier avec l'ONE, le MEPyD et le milieu universitaire. Le PNUD intégrera des composantes de données dans les projets afin d'améliorer le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes des initiatives et des institutions. Des mesures seront prises pour améliorer les informations sur le développement, en particulier avec le MEPyD, afin de renforcer les capacités de suivi et d'analyse pour la mise en œuvre du Programme 2030, grâce à l'appui technique fourni au nom de SIUBEN et du Comité National de la pauvreté, sur les efforts visant à promouvoir les mesures multidimensionnelles de la pauvreté. Les rapports nationaux sur le développement humain permettront d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques nationales.

44. Sur la base du principe de « Ne pas faire de laissés-pour-compte », le programme ventilera les données (par sexe, cycle biologique, territoire, handicap, migrants), sur la base des cartes des risques et des ressources. Les données contribueront au suivi des indicateurs du PNUAD. Le marqueur de l'égalité des sexes sera utilisé pour la stratégie de suivi des dépenses du programme ainsi que pour améliorer la planification des programmes et la prise de décisions. Les capacités internes du bureau de pays pour la collecte et l'analyse des données seront renforcées par la formation et l'introduction de nouveaux mécanismes d'analyse, en collaboration avec les milieux universitaires. La collaboration dans l'ensemble de la région sera également élargie pour promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire et pour encourager la participation du secteur privé,

du milieu universitaire et de la société civile à l'appui du programme et de la réalisation des objectifs de développement durable²⁸.

45. Le PNUD utilisera des sources d'information nationales et internationales (PNUD, Banque mondiale, système statistique des organismes des Nations Unies et rapports de conférence multilatérale, entre autres), des rapports réguliers des mécanismes nationaux de suivi des objectifs de développement durable, ainsi que d'autres ressources du système statistique national.

46. La stratégie de suivi et d'évaluation, qui sera mise en œuvre conjointement avec la DIGECOOM, servira de base pour la gestion des connaissances et la communication des résultats. Une stratégie efficace de communication et de diffusion sera élaborée pour promouvoir les résultats de l'action du PNUD tout en aidant à positionner l'organisation en tant que chef de file dans les produits novateurs axés sur le savoir.

²⁸ ADR, PNUD République dominicaine, 2016.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République dominicaine (2018-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : stratégie nationale de développement pilier 2, objectifs 2,2, 2,3, 2,4, pilier 3, objectif 3.4				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD # 1.1 : d'ici à 2022, la République dominicaine sera parvenue à une plus grande égalité par la réduction des disparités économiques et sociales en tenant compte des spécificités des deux sexes, et par la promotion de la mobilité sociale, de la résilience, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sans compromettre la viabilité environnementale.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : la croissance profite à tous et elle est durable, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus (Plan stratégique 2014-2017).				
Indicateurs de réalisation niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>1.1.1 Pourcentage de la population vivant dans la pauvreté (extrême et modérée) Niveau de référence 2015 = 7,0 % (extrême pauvreté) ; 32,3 % (pauvreté modérée) Niveau cible 1.1.1.a : 4,3 % (extrême pauvreté); 20,6 % (pauvreté modérée)</p> <p>1.1.4 Écart de salaire par formalisation de l'activité économique et par sexe Niveau de référence : écart de salaire (informel ou formel) = 42,8 % (2014) Niveau cible : écart de salaire (informel ou formel) 37,8 % (2022)</p>	<p>Enquête nationale sur la population active, Banque centrale (deux fois par an) rapports de suivi des ODD, organismes des Nations Unies (tous les cinq ans) Stratégie nationale de développement et rapports de suivi du plan multisectoriel, MEPyD (tous les 2 à 5 ans)</p>	<p>1.1 Les politiques publiques pour l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités et des vulnérabilités socioéconomiques tout au long du cycle de vie sont mises en œuvre de façon durable.</p> <p>I.1.1.1 : Nombre de personnes formées aux options de production durables qui ont augmenté leurs revenus au cours de la période. Niveau de référence : 483 473 (hommes = 96 695; femmes = 386 778) Niveau cible : 684 776 (hommes = 157 647; femmes = 527 129)</p> <p>I.1.1.2 : Nombre de nouvelles initiatives pour l'intégration économique des groupes vulnérables visant à l'ascension sociale et la sécurité sociale. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4</p>	<p>MEPyD Bureau national des statistiques DIGECOOM GCPS Ministère des finances Ministère de la Présidence Institut national pour la protection sociale des étudiants Institut dominicain pour la recherche et l'évaluation de la qualité de l'éducation Service national d'assurance maladie Bureau du budget général Direction générale des marchés publics (Dirección General de Contrataciones Públicas (DGCP)) Centre d'investissement et d'exportation Ministère de la Femme Ministère du travail Conseil National pour les personnes âgées Conseil National pour le handicap</p>	<p>Ressources ordinaires : 800 000</p>
				<p>Autres ressources 76 726 954</p>

<p>1.1.5 Pourcentage de ménages vulnérables aux événements climatiques Indice de vulnérabilité aux chocs climatiques (Indice de Vulnerabilidad un Choques Climáticos (IVACC) < moyenne nationale – < 0,524 (ODD 1,5) Niveau de référence : ménages avec un IVACC = 0.524 (2013) (urbain : 0,524 : 0 514/Rural : 0,605/ ménages dirigés par des hommes : 0,531/ménages dirigés par des femmes : 0,520) Niveau cible : IVACC = 0,400 (2022)</p> <p>1.1.6. Pourcentage de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle Niveau de référence : pourcentage de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle = n.d. Niveau cible : diminution de 10 % de l'indice de pauvreté multidimensionnelle</p>		<p>I.1.1.3 : Nombre de politiques publiques en place qui s'appuient sur l'IVACC et l'indice de pauvreté multidimensionnelle et contribuent à réduire la vulnérabilité. Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3</p> <p>1.2 Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions qui fournissent des services en faveur du développement humain durable.</p> <p>I 1.2.1 : Nombre de mécanismes opérationnels mis en œuvre pour accroître la qualité et la couverture des services publics qui étendent la protection sociale et réduisent les inégalités. Niveau de référence : 4 Niveau cible : 8</p> <p>I.1.2.2 : Nombre d'instruments mis au point pour sensibiliser la population à la gestion publique. Niveau de référence : 3 Niveau cible : 6</p> <p>1.3 Préconisation des connaissances, données et initiatives de coopération Sud-Sud visant à concevoir, appliquer et promouvoir des politiques publiques, la recherche universitaire et le transfert de connaissances pour la réalisation des objectifs de développement durable.</p>	<p>Milieu universitaire ONG Secteur privé Organismes des Nations Unies (UNICEF, FNUAP, Banque mondiale, FAO, PAM, OIM)</p>	
--	--	---	--	--

		<p>I.1.3.1 : Nombre d'actions de recherche axées sur le développement humain mises en œuvre, en mettant l'accent sur les priorités politiques nationales et locales. Niveau de référence : 14 Niveau cible : 20</p> <p>I.1.3.2 : Nombre d'instruments adoptés par le mécanisme national de suivi du Programme de développement à l'horizon 2030. Niveau de référence : 2 Niveau cible : 7</p> <p>I.1.3.3 : Nombre d'initiatives de transfert de connaissances financées par le Fonds de coopération Sud-Sud Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2</p> <p>1.4 Cadres stratégiques pour la compétitivité, l'innovation et les moyens de subsistance décents mis en place.</p> <p>I.4.1 : Nombre de nouveaux outils nationaux pour la compétitivité, l'innovation, la coopération Sud-Sud et la durabilité nationale qui augmentent les exportations et les investissements dans le pays. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3</p> <p>1.5 Renforcement de l'autonomisation économique des femmes, en mettant l'accent sur la durabilité.</p> <p>I1.5.1 : Nombre de femmes ayant accès à des moyens de subsistance</p>		
--	--	---	--	--

		<p>renforçant le bien-être et résultant d'activités de formation. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 200</p> <p>I.1.5.2 : Nombre d'instruments permettant aux femmes de participer davantage aux activités de production avec un effet positif sur leur qualité de vie. Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 d'ici à 2022</p>		
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : stratégie nationale de développement pilier 4, objectifs 4.1, 4.2, 4.3				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD # 1.2 : d'ici à 2022, la République dominicaine aura augmenté sa viabilité sociale et environnementale et sa résilience face aux effets des changements climatiques et autres risques naturels en encourageant des modes de production et de consommation durables et une occupation des sols adaptée et par une gestion efficace de ses ressources naturelles, des bassins hydrographiques et des risques de catastrophe.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : la croissance profite à tous et elle est durable, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. (Plan stratégique 2014-2017)				
<p><u>Indicateurs</u> :</p> <p>1.2.1 Taux annuel de déforestation Niveau de référence : 0,1 % (2005) Niveau cible : - 0.2 %</p> <p>1.2.2. Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) (tonnes par habitant) Niveau de référence : 3,6 m de tonnes/habitant Niveau cible : 3,4 m tonnes/habitant d'ici à 2020</p>	<p>Rapports de suivi de la stratégie nationale de développement, MEPyD Renseignements reçus de la CCNUCC, du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, du Ministère de l'énergie et des Mines. Rapports d'inspection des objectifs par pays dans le cadre du Protocole de Montréal Rapports d'évaluation externes</p>	<p>2.1. Renforcement de la préservation et de l'utilisation durable du capital naturel.</p> <p>I 2.1.1 : Nombre de municipalités disposant de programmes sur la préservation, l'utilisation et la production durables. Niveau de référence : 9 Niveau cible : 25</p> <p>I 2.1.2 : Nombre d'instruments permettant d'étendre et de diversifier la base de production par l'utilisation durable de la biodiversité. Niveau de référence : 5 Niveau cible : 23</p> <p>I 2.1.3 : Nombre de personnes ayant amélioré leurs moyens de subsistance grâce à la gestion des ressources naturelles et aux services</p>	<p>Ministère de l'environnement et des ressources naturelles Conseil national pour le changement climatique et mécanisme pour un développement propre Ministère de l'agriculture (Ministère de l'énergie et des mines) Ministère du tourisme, Ministère de l'éducation MEPyD Ministère de la présidence GCPS Commission nationale des situations d'urgence Service géologique national Institut géographique national ONE</p>	<p>Ressources ordinaires 350 000</p> <p>Autres ressources 25 998 985</p>

		<p>rendus par les écosystèmes. Niveau de référence : 6 165 (hommes = 4 301; femmes = 1 864) Niveau cible : 3 835 (hommes = 2 199; femmes = 1 636)</p> <p>2.2 Modes de consommation et de production durables renforcés.</p> <p>I 2.2.1 : Consommation nationale de HCFC. Niveau de référence : 51,2 t de potentiel de destruction de l’ozone (PDO) en 2010 Niveau cible : 30,72 t de PDO en 2022</p> <p>I 2.2.2 : Nombre d’instruments nationaux favorisant la production durable de produits de base. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1</p> <p>2.3 Amélioration d’un développement résilient face aux changements climatiques et sans effet sur les émissions de dioxyde de carbone.</p> <p>I.2.3.1 : Nombre de personnes ayant accès aux solutions énergétiques durables qui favorisent la coopération Sud-Sud et triangulaire. Niveau de référence : 14 746 personnes Niveau cible : 16 000 personnes</p> <p>I.2.3.2 : Nombre d’instruments contribuant à l’application de la CCNUCC. Niveau de référence : 4 Niveau cible : 7</p> <p>I.2.3.3 : Nombre de</p>	<p>Institut national des ressources hydrauliques Municipalités Milieu universitaire ONG Secteur privé Organismes des Nations Unies (PNUE, FAO, PAM, OCHA, UNICEF)</p>	
--	--	---	---	--

		<p>secteurs/municipalités qui renforcent la résilience par des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Niveau de référence : 0 secteurs, 0 municipalités Niveau cible : 1 secteur, 5 municipalités</p> <p>I.2.3.4 : Nombre d'instruments contribuant au respect des accords environnementaux multilatéraux et autres engagements connexes. Niveau de référence : 4 (2016) Niveau cible : 7</p> <p>2.4 Villes et territoires renforcent la résilience aux risques naturels.</p> <p>I.2.4.1 : Nombre de plans stratégiques pour la réduction des risques de sectoriels formulés, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1</p> <p>I.2.4.2 : Nombre de plans de reprise après sinistre avec des approches de genre intégrées formulés. Niveau de référence : 3 Niveau cible : 5</p>		
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : stratégie nationale de développement pilier 1, objectif 1.3, pilier 2, objectif 2.3				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD # 2,4 : d'ici à 2022, des progrès sont réalisés dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes (Plan stratégique 2014-2017)				
<u>Indicateurs</u> : 2.4.1. Proportion	Documents de la Commission	3.1. Réduction des écarts entre les sexes et	Ministère de la Femme Ministère du Travail	Ressources ordinaires 172 000

<p>de sièges électifs et de postes publics de représentants occupés par des femmes. Niveau de référence : pourcentage de femmes occupant des sièges électifs (Sénat 9,4 % ; Chambre des députés 27,8 % ; Mairies 12 %) (2016) Niveau cible : pourcentage de femmes occupant des postes électifs (d'ici à 2020 Sénat : 33 % ; Chambre des députés 33% ; Mairies 33 %)</p> <p>2.4.3 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou vivant en union libre qui ont subi des violences psychologiques, physiques ou sexuelles commises par un partenaire. Niveau de référence : 34,6 % (2013) Niveau cible : n.d.</p>	<p>électorale centrale Rapports du Bureau du Procureur général et du Ministère de l'Intérieur et de la Police Rapports de suivi des ODD, organismes des Nations Unies (tous les cinq ans) Rapports de suivi sur la stratégie nationale de développement et le plan multisectoriel, MEPyD (tous les 2 à 5 ans)</p>	<p>baisse de la discrimination</p> <p>I.3.1.1 : Nombre de produits axés sur le savoir pour réduire les écarts entre les sexes et la discrimination, en mettant l'accent sur la violence sexiste, l'autonomie physique des femmes, le VIH et la promotion de nouvelles masculinités. Niveau de référence : 5 Niveau cible : 15</p> <p>I.3.1.2 : Nombre d'instruments qui contribuent à réduire les écarts entre les sexes dans l'économie domestique, la protection sociale et de la discrimination liée au VIH. Niveau de référence : 5 Niveau cible : 7</p> <p>I.3.1.3 : Degré auquel les mesures et les réformes institutionnelles augmentent l'accès des femmes aux programmes de protection sociale ciblant les populations à faible revenu et exclues. Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3</p> <p>3.2 Renforcement des capacités publiques et privées qui intègrent la question de genre et contribuent à éliminer les inégalités et la discrimination.</p> <p>I 3.2.1 : Nombre de plans en cours pour la certification de l'initiative label égalité des sexes (Igualando RD) dans les organismes publics et privés. Niveau de référence : 3 (privés); 0 (publics)</p>	<p>MEPyD Ministère de l'Intérieur et de la Police, Ministère de l'éducation Ministère des finances Ministère de la santé publique Service national de santé Conseil national de lutte contre le VIH Conseil national de la concurrence GCPS ONE Bureau du Procureur général Cour suprême de justice Commission électorale centrale Congrès de la Commission électorale supérieure Municipalités Partis politiques Milieu universitaire ONG Secteur privé Organismes des Nations Unies (ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF, ONUSIDA)</p>	<p>Autres ressources 1 770 000</p>
---	---	---	--	------------------------------------

		<p>Niveau cible : 7 (privés); 3 (publics)</p> <p>I.3.2.2 : Système de suivi et d'évaluation pour le respect des dispositions du plan national pour l'égalité des sexes en place et fonctionnel favorisé par la coopération Sud-Sud et triangulaire.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1</p>		
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : stratégie nationale de développement pilier 1, objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 1.4				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD # 3.1 : d'ici à 2022, les institutions publiques sont renforcées pour garantir le développement durable, la participation, la protection et la jouissance effective des droits de l'homme, sans discrimination et en mettant l'accent sur les enfants, les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées et les migrants.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides (Plan stratégique 2014-2017)				
<p><u>Indicateurs</u> :</p> <p>3.1.1.a Taux d'homicide pour 100 000 habitants</p> <p>Niveau de référence : 16,8 (2015)</p> <p>Niveau cible : 15 d'ici à 2020</p> <p>3.1.6. Nombre de rapports d'audit publiés par le Bureau national chargé de l'application du principe de responsabilité</p> <p>Niveau de référence : 261 (2015)</p> <p>Niveau cible : n.d.</p>	<p>Documents de la Commission électorale centrale</p> <p>ONE</p> <p>Rapports du Bureau du Procureur général et du Ministère de l'Intérieur et de la Police</p> <p>Rapports de suivi des ODD, organismes des Nations Unies (tous les 5 ans)</p> <p>Rapports de suivi sur la stratégie nationale de développement et le plan multisectoriel,</p>	<p>4.1 Renforcement des capacités techniques et analytiques pour la prise de décisions et les politiques en matière de sécurité des citoyens.</p> <p>I.4.1.1 : Nombre de mesures relatives à la sécurité des citoyens fondées sur des données probantes, intégrant les perspectives de genre et de prévention.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4</p> <p>1.4.1.2 : Amélioration des niveaux de capacité de surveillance de la sécurité des citoyens (collecte et analyse des données).</p> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3</p>	<p>Commission électorale centrale</p> <p>Commission électorale supérieure</p> <p>Cour suprême de justice</p> <p>Bureau du Procureur général Bureau national chargé de l'application du principe de responsabilité (Ministère des affaires étrangères)</p> <p>Ministère du travail</p> <p>MEPyD</p> <p>Ministère de l'intérieur et de la police,</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>DGCP</p> <p>Direction générale des impôts</p>	<p>Ressources ordinaires 500 000</p> <p>Autres ressources 30 826 000</p>

	MEPyD (tous les 2 à 5 ans)	<p>I.4.1.3 : Nombre de mesures de coopération Sud-Sud et triangulaire liées à la sécurité des citoyens à la coopération mises en œuvre. Niveau de référence : 3 Niveau cible : 6</p> <p>4.2 Responsabilisation et transparence renforcées dans le secteur public.</p> <p>I.4.2.1 : Pourcentage d'agents publics formés à soumettre des rapports sur la responsabilité conformément à la loi n° 31-14. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 50 %</p> <p>I.4.2.3 : Nombre d'organismes publics ayant amélioré leurs systèmes de gestion publique et gagné en efficacité. Niveau de référence : 4 Niveau cible : 6</p> <p>4.3 Participation accrue des femmes, des jeunes et des populations vulnérables à la sphère politique et au processus décisionnel.</p> <p>I.4.3.1 : Nombre d'actions de formation à l'intention des responsables politiques sur la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, les compétences en matière d'encadrement, la culture politique et l'égalité des sexes. Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3</p> <p>I.4.3.2 : Nombre d'initiatives visant à accroître la participation politique/l'esprit</p>	<p>GCPS MMujer Conseil national de la migration Conseil national de l'enfance et de l'adolescence (CONANI) Conseil national du handicap ONE Congrès Mairie du District national Municipalités Partis politiques Milieu universitaire ONG Secteur privé Organismes des Nations Unies (HCDH, OIM, FNUAP)</p>	
--	----------------------------	--	--	--

		<p>d'initiative des jeunes et des populations vulnérables. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2</p> <p>I.4.3.3 : Nombre d'actions, de politiques et de mécanismes préconisés pour accroître la participation politique des femmes, le leadership et le nombre d'ordre du jour du Congrès axés sur l'égalité des sexes. Niveau de référence : 4 Niveau cible : 8</p> <p>4.4 Les pratiques économiques et de travail non exclusives encouragent le développement économique local.</p> <p>I.4.4.1 : Nombre de travailleurs migrants dans le secteur agricole respectant le Plan national de régularisation. Niveau de référence : 1 500 Niveau cible : 5 400</p> <p>I.4.4.2 : Personnes formées à la réglementation du travail et de la sécurité sociale, l'accent étant mis sur les entreprises du secteur agricole. Niveau de référence : 150 Niveau cible : 500</p> <p>I.4.4.3 : Nombre de personnes ayant accès à des services juridiques sur les questions relatives au travail. Niveau de référence : 1 799 (hommes = 221; femmes = 1 578) Niveau cible : 4 769 (hommes = 2 691; femmes = 2 078)</p>		
--	--	---	--	--